



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-095

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-02-03-00004 - Arrêté n°2022-00120 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2022-02-03-00003 - Arrêté n°2022-00121 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2022-02-04-00005 - Arrêté n°2022-00123 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
75-2022-02-04-00002 - Arrêté n°2022-00133 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 9

Préfecture de Police

75-2022-02-03-00004

Arrêté n°2022-00120 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 03 février 2022

ARRETE N°2022-00120

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Major **Stéphane PERIA**, né le 30 septembre 1976, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent **Florian GOBATTO**, né le 16 mai 1992, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.
- Caporal-chef **Nicolas GALLO**, né le 30 janvier 1995, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.
- Sapeur de première classe **Paul SCHWEBIG**, né le 14 avril 1999, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-02-03-00003

Arrêté n°2022-00121 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 03 février 2022

ARRETE N°2022-00121

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Sapeur de première classe **Loïc LAFOURNIÈRE**, né le 17 juin 1985, 9^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de première classe **Benoît MARTEAU**, né le 21 mars 1994, 9^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-02-04-00005

Arrêté n°2022-00123 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 04 février 2022

ARRETE N°2022-00123

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au Lieutenant **Jonathan ABADIE**, né le 12 juillet 1983, affecté au sein de la 22^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-02-04-00002

Arrêté n°2022-00133 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 04 février 2022

ARRETE N°2022-00133

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Mme Orléna MILZINK**, né le 18 décembre 1992, gardienne de la paix affectée au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT